

Échelle 1

I. TITRE : CONSEILLER PÉDAGOGIQUE EN TECHNOLOGIES ÉDUCATIVES

II. SOMMAIRE DU CORPS D'EMPLOI (nature) :

Les emplois de conseiller pédagogique en technologies éducatives sont des emplois de professionnels qui comportent plus spécifiquement la planification, l'organisation, la production et la coordination des ressources pédagogiques et technologiques nécessaires à l'enseignement. Cette ressource conseille et assiste les enseignants pour la préparation du matériel didactique de leurs cours et la communication de ces cours, soit en salle de classe, soit en enseignement à distance ou soit en mode autonome via Internet. Elle réalise, en collaboration avec les enseignants et les différentes unités administratives de l'Université le développement et l'implantation de productions multimédias à contenu pédagogique mettant à profit l'utilisation des technologies de l'information et des communications.

III. TÂCHES ET RESPONSABILITÉS PRINCIPALES : (attributions caractéristiques)

1. Le conseiller pédagogique en technologies éducatives agit comme personne-ressource auprès des enseignants en vue de garantir la qualité pédagogique des cours, des programmes et projets de formation en conformité avec la mission de l'Université. Il informe et conseille les enseignants en tout ce qui concerne l'exploitation pédagogique des technologies du multimédia dans un contexte d'enseignement. Il anime des ateliers d'information ou de formation. Il assure le support nécessaire aux enseignants qui utilisent les TIC dans leur enseignement. Il initie ou participe à la conception, la production, la réalisation, la diffusion et l'évaluation de projets pédagogiques impliquant l'utilisation systématique des médias. Il peut être amené, à la demande d'enseignants ou de départements, à observer l'enseignement en classe et à faire les recommandations nécessaires.
2. Sur demande, il participe à l'élaboration ou la révision de programmes d'études, à la conception, la structuration et l'évaluation des activités d'enseignement et d'apprentissage. Il voit au bon fonctionnement des activités d'enseignement à distance et en supervise l'organisation; il conseille et forme les enseignants à l'utilisation de ces moyens d'enseignement. Il voit au développement des activités d'enseignement en mode autonome via Internet et en supervise l'organisation; il conseille et forme les enseignants à l'utilisation de ces moyens d'enseignement.
3. Il reçoit et analyse les demandes de ressources technologiques; il procède à l'évaluation et donne des avis sur les logiciels et l'équipement requis pour l'enseignement; il effectue des recherches et procède à l'expérimentation des technologies éducatives; si besoin, il rédige des guides d'utilisation sur les ressources et les services techno-pédagogiques. Il propose et organise, si nécessaire, des productions multimédias expérimentales

ouvrant de nouvelles voies à la pédagogie et publie les résultats de ses travaux.

4. Il participe à divers comités portant sur la pédagogie et les technologies. Il travaille de concert avec les différentes unités administratives de l'Université. Il prépare et rédige différents rapports et documents. Il peut superviser du personnel de soutien, collabore à son entraînement, répartit le travail, en vérifie l'exécution et, sur demande, donne son avis lors de la notation.
5. La liste ci-dessus comprend les tâches et responsabilités du corps d'emploi. Il ne s'agit pas d'une liste complète et détaillée des tâches et responsabilités susceptibles d'être effectuées par les professionnels dans le cadre de ce corps d'emploi.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES :

1. Scolarité : Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.
 2. Expériences : Cinq années d'expérience pertinente.
 3. Autres :
- ou
1. Scolarité : Maîtrise dans un champ de spécialisation approprié.
 2. Expériences : Trois années d'expérience pertinente.
 3. Autres :